

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX EN CRECHE SIS AU 84B AVENUE AUBERT A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE ATELIER ALT R ARCHITECTURE DÉCISION N° DM-22-115 EN DATE DU 28 MARS 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-19-301 du 09/08/2019 autorisant la signature du marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84b avenue Aubert à Vincennes (notifié le 21/08/2019) pour un montant de 84 000,00 € HT avec la société ATELIER ALT R ARCHITECTURE :

VU la décision n° AU-19-417 du 08/11/2019 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84b avenue Aubert à Vincennes ;

CONSIDÉRANT la revalorisation du cout des honoraires de maitrise d'œuvre dû aux modifications programmatiques et structurelles qui sont nécessaires ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société ATELIER ALT R ARCHITECTURE, domiciliée 76 rue du Sergent Bobillot – 93100 Montreuil, représentée par Madame Myrto REDOR, Co-gérante, mandataire du groupement conjoint formé avec les sociétés TECHNIBAT et VENATHEC, l'acte modificatif n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux en crèche sis au 84 bis avenue Aubert à Vincennes

Le montant de l'acte modificatif n°2 s'élève à 4 000,00 € HT (4 800,00 € TTC).

Compte tenu du montant de l'acte modificatif n°2, le nouveau montant du marché est porté à 88 000,00 € HT (105 600,00 € TTC), soit une augmentation de 4,77% par rapport au montant initial du marché.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220328-Imc1H9283H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/03/2022

Date de Publication : 28/03/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220328-Imc1H9283H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/03/2022

Date de Publication : 28/03/2022